

DELIBERATION : 2020-04-32

OBJET : Clause de revoyure du CRET

L'an deux mil vingt et le quinze septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

RIGAULT Philippe
 FENOUIL Jean
 FALASCHI Sandra
 MAZZOLI Jean

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
 VINCENT Jean-Marc
 TILLEMANN Line
 MARANGES Philippe
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 COTTON Daniel
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélie

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélie.

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Clause de revoyure du CRET

Exposé

Par délibération en date du 16 avril 2019, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a approuvé le partenariat financier CRET avec la Région SUD PACA pour la période 2019/2021. Les opérations inscrites et validées à ce contrat sont les suivantes :

Descriptif de l'opération	Maître d'œuvre	Montant de subvention CRET
Acquisition de colonnes de tri sélectif pour passage en points d'apports volontaires verticaux dans le cadre de l'extension des consignes de tri	CCAPV	128 740 €
Rénovation des chalets d'hébergement touristique du Pré Martin – 2 nd e tranche	Mairie ANNOT	240 000 €
Construction halle des sports de Saint André les Alpes	CCAPV	365 673 €
Construction d'une salle multi-activités à Barrême	CCAPV	201 600 €
Audit et études préalables sur les Zones d'activités Economiques en vue d'une requalification	CCAPV	25 000 €
Création d'une plateforme de stockage de bois énergie	CCAPV	125 000 €
Modernisation et amélioration des conditions d'accueil des clientèles touristiques	CCAPV	77 973 €
Requalification globale du Belvédère du Point Sublime	PNRV	227 798 €
Sécurisation de la montée de l'Aiguille et création d'une passerelle pour l'accès à la zone des Chauvets	Mairie d'ALLOS	114 000 €
Equipement matériel visioconférence	CCAPV	11 958.60 €

Ce partenariat a été définitivement adopté par l'assemblée délibérante de la Région SUD PACA le 26 juin 2019. Toutes les opérations inscrites doivent désormais faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'assemblée Régionale et les travaux devront avoir débuté avant le 31 octobre 2021.

Ce Contrat Régional d'Equilibre Territorial conclu pour une durée de 3 ans, prévoit une clause de revoyure à mi-parcours. Si celle-ci est activée, elle doit alors faire l'objet d'un avenant afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations. Ces éléments sont alors transmis au Comité de pilotage sur proposition de l'intercommunalité, avec l'appui des services régionaux.

Après un échange technique avec les services régionaux et une évaluation à mi-parcours des opérations, il apparaît que :

- Le montant de la subvention CRET appelé au titre de la Construction d'une halle des sports à Saint André les Alpes doit être ramené à 312 813,00€ au lieu de 365 673,00€ au regard des autres subventions obtenues, et dans le respect d'un plafond de financement total de 80%. Cela génère un reliquat de 52 860,00 €.
- L'action d'audit et d'études préalables en vue de la requalification des zones d'activité économique de la communauté de communes sera réalisé en interne par les services de la CCAPV. Il vous est proposé en conséquence de libérer les crédits correspondants. Cette décision génèrerait un reliquat de 25 000,00 €.
- Au vu de l'état d'avancement de la réflexion sur l'exploitation de la ressources bois énergie, la création d'une éventuelle plateforme de stockage bois énergie ne pourra se concrétiser dans les délais impartis par ce Contrat. Il vous est donc proposé de libérer les crédits correspondants. Le reliquat de cette opération s'élève à 125 000,00€ ;
- L'action de modernisation et d'amélioration des conditions d'accueil des clientèles touristiques a mobilisé à ce stade, sur la rénovation du BIT d'Entrevaux, une subvention totale de 21 000€. Au regard des délais impartis par le Contrat et des investissements déjà programmés, il est proposé de libérer les crédits restants sur d'autres opérations, à savoir un reliquat de 56 973 €.
- Le montant de la subvention CRET appelé au titre de la requalification globale du belvédère du Point Sublime/ Couloir Samson doit être ramené à 213 750 € au lieu de 227 798,00€ au regard des autres subventions obtenues, et dans le respect d'un plafond de financement total de 80%. Cela génère un reliquat de 14 048,00€.

Au total, et sous réserve de l'approbation des propositions soumises ci-avant au conseil communautaire, un montant total de 273 881,00€ pourrait être réorienté au titre de la clause de revoyure.

Au regard des différentes opérations et besoins recensés, et sur proposition du Bureau Communautaire, il vous est proposé de réorienter ces crédits sur les opérations suivantes :

- De flécher de nouveaux crédits en accompagnement de la démarche engagée par la Commune de Castellane sur la réhabilitation de son centre-bourg à hauteur de 57 372 € pour la restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson tranche 1, et de 77 720.98 € pour la réhabilitation de l'immeuble du Mazeau, soit un total de 135 092.98 €
- D'abonder de 138 788.02 € supplémentaire l'opération de réalisation de la salle multi activités de Barrême, opération conduite par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, le financement actuel de cette opération étant seulement de 34%.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'activation de la clause de revoyure du CRET 2019/2021
- **D'APPROUVER** l'annulation ou la minoration des crédits sur les opérations déjà inscrites tel qu'exposé ci-avant
- **D'INSCRIRE** au CRET 2019/2021 l'opération de restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson, tranche 1, opération conduite par la Commune de Castellane, pour un total de subvention mobilisable de 57 372,00€ ;
- **D'INSCRIRE** au CRET 2019/2021 l'opération de réhabilitation de l'immeuble du Mazeau, opération conduite par la Commune de Castellane, pour un total de subvention mobilisable de 77 720.98 € ;
- **DE REABONDER** l'opération de construction d'une salle multi activités sur la Commune de Barrême, opération conduite par la CCAPV, à hauteur de 138 788.02 € supplémentaire
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 septembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER